



ANALYSE DU BUDGET 2014

LES GRANDS CHIFFRES DU BUDGET 2014 VOTE EN AVRIL :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 711 200,00 €	1 711 200,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 367 045,00 €	1 367 045,00 €
	TOTAL CUMULE	3 078 245,00 €	3 078 245,00 €

Les analyses faites ci-dessous sont réalisées à partir des chiffres présentés dans le projet de budget 2014 voté en avril.

D'autres investissements (réfectoire de l'école) ont été engagés depuis par délibération de juillet 2014 qui accentuent encore les analyses faites ci-dessous.

QUELQUES REGLES A RESPECTER CONCERNANT L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Un budget de collectivité doit respecter un grand nombre de règles. Parmi elles, la règle de l'équilibre budgétaire.

La règle de l'équilibre budgétaire repose sur un ensemble de quatre règles :

1. les dépenses et les recettes doivent être sincères,
2. les dépenses de la section de fonctionnement doivent être couvertes par des recettes de même nature,
3. La section d'investissement est équilibrée,
4. Au sein de la section d'investissement, le remboursement normal du capital des emprunts doit être couvert par des recettes hors emprunt (l'emprunt ne peut rembourser l'emprunt) et hors subventions (celles-ci sont déjà adossées à des investissements précis).

QUELQUES INDICATEURS ET RATIOS

Ci-dessous sont donnés quelques indicateurs permettant d'apprécier l'état des finances de la collectivité.

L' « épargne brute »

Il s'agit de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour Saint Pierre de Chartreuse, en avril 2014, l'épargne brute prévue pour 2014 est 11 590 € ...
C'est très faible !

L' « épargne de gestion courante »

Il s'agit de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.

Pour Saint Pierre de Chartreuse, en avril 2014, l'épargne de gestion courante prévue pour 2014 est :
11 590 € + 49 700 € (intérêts de la dette) = 61 290€

L' « épargne nette »

Il s'agit de l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Une épargne nette négative souligne un risque de déséquilibre budgétaire, les ressources en provenance de la section de fonctionnement ne permettant pas de rembourser le capital de la dette en place.

Pour Saint Pierre de Chartreuse, en avril 2014, l'épargne nette prévue pour 2014 est :

61 290 € - 146 100 € (remboursement de la dette) = - 84 810 €

En effet, ce sont principalement les subventions qui permettent de rembourser les emprunts, ce qui est contraire à la 4^{ème} règle d'équilibre budgétaire décrite plus haut.

La « capacité de désendettement »

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé « capacité de désendettement ». Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale.

Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute

Cet indicateur ne doit pas être confondu avec la durée de remboursement des prêts en cours (15, 20, 30 ans), qui est permise grâce aussi aux subventions reçues par la collectivité.

Cet indicateur, théorique, met en regard l'endettement et les ressources propres de la commune, hors subventions.

Une zone dangereuse – sous surveillance – commence autour de 11-12 années.

Habituellement, une situation financière saine prévoit une capacité de désendettement de 10 ans environ.

Pour Saint Pierre de Chartreuse, en avril 2014, la « capacité de désendettement » est de :

1 158 000 € (capital de la dette restant dû) / 11 590 € = ... 100 ans ! ce qui est 10 fois la durée qu'il faudrait viser pour être dans une situation saine.

L'autofinancement

Les investissements engagés doivent être en général déterminés en fonction de la capacité d'autofinancement.

Une situation financière saine (permettant notamment d'obtenir auprès des banques des prêts à des taux intéressants) reposerait en général sur un autofinancement de 20 % des dépenses d'équipement.

Il est prévu au budget 2014 un virement à la section d'investissement de 13 000 €.

Le budget d'investissement est en avril 2014 d'environ 1 200 000 €.

L' « autofinancement » à Saint Pierre de Chartreuse en 2014 est ainsi d'environ 1 %, bien loin des 20 % habituellement de rigueur.

CONCLUSIONS DE L'ANALYSE

Le budget 2014 de Saint Pierre de Chartreuse voté en 2014 présente des indicateurs très critiques, révélant le très mauvais état des finances de la commune.

Il apparaît plus que nécessaire de redresser la situation à l'occasion de la construction du budget 2015.

En fonction des choix qui seront faits, il sera peut-être nécessaire d'alerter la Préfecture de l'Isère et la Trésorerie de Saint Laurent du Pont sur cette situation.